



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200928-BUR-AG-20-028-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ZAE Erbajolo – versement d'une subvention exceptionnelle à l'association EMAHO

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre 2020 à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Marie-Hélène PADOVANI, Guy ARMANET, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 10
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : ZAE Erbjolo – versement d’une subvention exceptionnelle à l’association EMAHO

Le Bureau de la Communauté d’Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l’arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d’Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d’Agglomération de Bastia ;

Vu l’arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d’Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d’Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d’Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d’Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la demande d’exonération de loyers déposée par l’association EMAHO, locataire au sein du bâtiment Maison du Parc Technologique de la ZAC d’Activités Economiques d’Erbajolo, auprès du concessionnaire ;

Considérant la situation financière de l’association EMAHO ;

Considérant les activités de l’association EMAHO et leur impact positif sur le territoire communautaire ;

Où l’exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(Abstention : Jean-Jacques Padovani)

Le principe d’un soutien à l’association EMAHO pour l’aider à honorer le paiement de ses loyers de janvier à juin 2020 sous la forme d’une subvention exceptionnelle versée à l’association ;

DECIDE

D’attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l’association EMAHO ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d’Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d’Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO